



**ACADÉMIE
DE TOULOUSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

CAP Fleuriste

**Consignes aux établissements habilités
à pratiquer le contrôle en cours de formation (CCF)**

Blocs de compétences n° 1 et n° 2

EP1 et EP2

Épreuve EP1A Préparation et confection d'une production florale (Coef. 6)

Pour les scolaires et apprentis :

- Sous épreuve EP1A Préparation et confection d'une production florale (Coef. 5)
- Sous épreuve EP1B Chef d'œuvre (pour les scolaires et apprentis) (Coef. 1)

Épreuve EP2 Vente, conseil et mise en valeur de l'offre (Coef. 5)

Sous la responsabilité de

**l'Inspectrice de l'Éducation nationale Economie-Gestion filière fleuristerie
Anne-Marie Giacometti**

1. Rappels et extraits du référentiel

a) Épreuve EP1A Préparation et confection d'une production florale (Coef. 6) sauf scolaires et apprentis (coef 5)



OBJECTIF ET CONTENU DE L'ÉPREUVE

L'épreuve vise à évaluer l'aptitude du candidat à mobiliser tout ou partie des compétences du **bloc de compétences n°1 « Préparer les produits, les végétaux et réaliser une composition florale »**.

CRITÈRES D'ÉVALUATION

En forme ponctuelle ou en contrôle en cours de formation, l'évaluation des acquis du candidat s'effectue à l'occasion de deux situations. Elle s'appuie sur les critères d'évaluation correspondants aux compétences et savoirs associés du **bloc n°1 du référentiel de certification**.

Les activités, les documents ressources, les compétences évaluées et le degré d'exigence sont semblables quel que soit le mode d'évaluation.

ÉVALUATION PAR CONTRÔLE EN COURS DE FORMATION

Le contrôle en cours de formation répond aux **mêmes exigences que l'épreuve ponctuelle** et est conçu en fonction des acquis des candidats, conformément aux exigences du référentiel et à la définition de l'épreuve.

L'évaluation des compétences du candidat repose sur **deux situations d'évaluation** réalisées **lorsque le candidat est prêt**.

La première situation concerne les compétences (partie écrite)

- Contrôler la quantité et la qualité des végétaux et des produits (à la réception)
- Préparer les végétaux et les produits en vue de leur stockage et/ou de leur transformation
- Entretenir les végétaux et les lieux de stockage et/ou de transformation
- Mettre à disposition les végétaux et les produits en fonction de leur nature et de leur état et des ventes prévisionnelles
- Contrôler et transmettre les résultats de l'inventaire au responsable
- Nettoyer suivant les consignes d'hygiène et de sécurité
- Analyser le travail à réaliser

Les **deux situations** sont évaluées, au cours du dernier semestre de formation en centre de formation lorsque le candidat est prêt.

La commission d'évaluation est composée de 2 **enseignants / formateurs au minimum (art floral, arts appliqués)** qui établissent le sujet proposé à partir d'une mise en situation (pour l'écrit et la pratique).

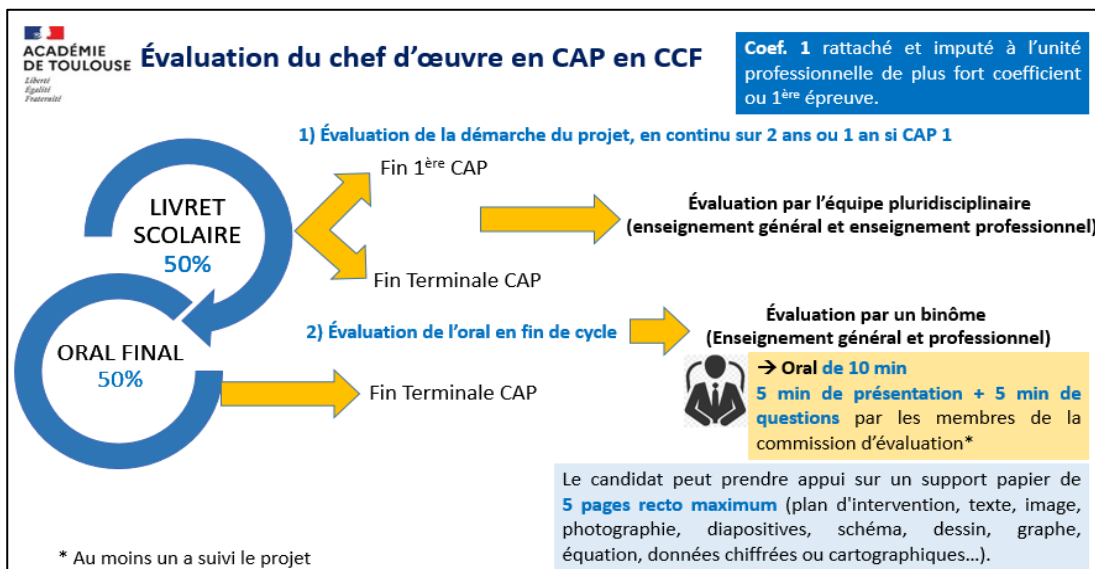
La seconde situation concerne les compétences (partie pratique)

- Organiser le travail selon la commande à traiter
- Appliquer les différentes techniques
- Vérifier l'adéquation entre le travail réalisé et la commande
- Remettre en état le plan de travail

b) Sous épreuve EP1B Réalisation d'un chef-d'œuvre (coef 1, 10 min)

Voir [grilles académiques sur le site TVP](#)





c) Épreuve EP2 Vente, conseil et mise en valeur de l'offre (Coef. 5)

OBJECTIF ET CONTENU DE L'ÉPREUVE

L'épreuve vise à évaluer l'aptitude du candidat à mobiliser tout ou partie des compétences du **bloc de compétences 2 « vendre, conseiller le client et mettre en valeur l'offre »**.

CRITÈRES D'ÉVALUATION

En forme ponctuelle ou en contrôle en cours de formation, l'évaluation des acquis du candidat s'effectue à l'occasion de deux situations. Elle s'appuie sur les critères d'évaluation correspondants aux compétences et savoirs associés du **bloc n°2 du référentiel de certification**. Dans l'annexe I b, il faut se référer à la colonne « Critères d'évaluation » des tableaux décrivant les compétences.

Les activités, les documents ressources, les compétences évaluées et le degré d'exigence sont semblables quel que soit le mode d'évaluation. L'inspecteur de l'éducation nationale de la spécialité veille au bon déroulement de l'examen.

ÉVALUATION PAR CONTRÔLE EN COURS DE FORMATION

Le contrôle en cours de formation répond aux mêmes exigences que celles de l'épreuve ponctuelle et est conçu en fonction des acquis des candidats, conformément aux exigences du référentiel et à la définition de l'épreuve.

L'évaluation des compétences des candidats s'effectue sur la base du contrôle en cours de formation à l'occasion de **deux situations d'évaluation**. Celles-ci sont réalisées **lorsque le candidat est prêt** et organisées par l'établissement **au cours du dernier semestre de formation**. Elles reposent sur les **activités développées en entreprise**.

La première situation concerne plus particulièrement les compétences :

- Accueillir le client
- Identifier les besoins du client
- Argumenter et conseiller
- Proposer des services et conseiller les clients
- Conclure la vente
- Participer à l'actualisation du fichier
- Prendre en compte les réclamations courantes et les transmettre au responsable
- Participer au développement des ventes et à des opérations de publicité
- Réaliser des livraisons

La seconde situation concerne plus particulièrement les compétences :

- Valoriser les végétaux et les produits et les lieux de vente
- Participer aux manifestations événementielles ou promotionnelles

Les **deux situations** sont évaluées, au cours d'un entretien de préférence en entreprise ou à défaut en établissement.

Le professionnel/tuteur et l'enseignant/le formateur établissent conjointement l'évaluation sur les situations professionnelles que le candidat a rencontrées tout au long de sa formation.

2. Rappels du GAP et préconisations retenues



Les exigences du CCF sont les mêmes que celles des épreuves ponctuelles. L'évaluation des compétences du candidat repose sur deux situations d'évaluation. Les évaluations se déroulent au cours du dernier semestre de formation.

Elles sont menées par :

- **EP1 : deux formateurs au minimum** (il est possible d'associer également un professionnel, notamment pour la situation 2 pratique)
- **EP2 : le tuteur/maître d'apprentissage et un enseignant/formateur**

a) Épreuve EP1 Préparation et confection d'une production florale (Coef. 5 + Chef d'œuvre Coef 1) pour les scolaires et apprentis

Les candidats (élèves, apprentis, stagiaires de la formation continue) sont informés qu'ils seront évalués tout au long de la formation et des modalités retenues et que les **notes seront arrêtées au cours du dernier semestre de formation**.

La commission d'évaluation est composée **de deux enseignants/formateurs au minimum, de spécialités différentes** (ex : de spécialité et d'arts appliqués, ...).

Pour EP1, on peut reprendre les modalités des épreuves ponctuelles, à savoir des écrits (1^{ère} situation) et pratique (2^{ème} situation). Mais il **n'est pas nécessaire de reproduire à l'identique les modalités des épreuves ponctuelles**. Les situations pourront même être décomposées **selon le projet de l'équipe pédagogique**, le principal étant de valider les compétences associées à la situation.

Pour rappel en épreuve ponctuelle la durée est la suivante :

- S1 écrit : 2h30 (évaluée par deux enseignants de spécialité et d'arts appliqués)
- S2 pratique : 3h (évaluée par un enseignant de spécialité et un professionnel) →

L'évaluation se déroule sur deux temps :

➤ **Évaluation tout au long de la formation**

Les candidats sont évalués **tout au long de la formation**, sur les compétences de la **grille nationale** (non modifiable), **dans le cadre des activités habituelles** et selon le projet pédagogique.

➤ **Finalisation de l'évaluation à l'occasion d'une « période d'évaluation »**

Le positionnement des acquis des candidats déjà réalisé pendant la formation est précisé et finalisé à l'occasion d'une « période d'évaluation » positionnée par l'établissement au cours **du dernier semestre** de formation (prévoir plusieurs semaines si besoin). Celle-ci repose obligatoirement sur **deux situations**.

Les candidats ont connaissance de l'objet de ces situations.

Prévoir des activités permettant d'évaluer les compétences C1 et C2 du pôle 1 :

- La culture professionnelle (technologie, botanique appliquée, arts appliqués), reconnaître 20 à 30 végétaux : nom usuel exigé et éventuellement nom botanique – cf liste annexe V du référentiel)
- Les conseils d'entretien, de stockage ou de manipulation
- La réalisation de propositions graphiques et colorées en lien avec la pratique
- Les techniques de montage, remontage et collage
- La réalisation d'un bouquet lié à la main de style décoratif
- La réalisation d'un arrangement piqué ou raciné de style décoratif et son emballage

Durée indicative EP1 partie pratique (maximum)

- ***Montage, remontage et collage : 1h30***
- ***Bouquet lié à la main de style décoratif : 0h30***
- ***Arrangement piqué ou raciné de style décoratif et son emballage : 1h00***

Une harmonisation académique EP1 pourra être proposée pour les évaluations en CCF (voir fichier Excel à envoyer à l'IEN de la spécialité.

b) Épreuve EP2 Vente, conseil et mise en valeur de l'offre (Coef. 5+1)

L'évaluation des compétences des candidats s'effectue à l'occasion de **deux situations d'évaluation**. Celles-ci sont organisées par l'établissement **au cours du dernier semestre de formation**. Elles reposent sur les activités développées en entreprise.

Le professionnel/tuteur et l'enseignant ou formateur du candidat **établissent conjointement l'évaluation sur l'ensemble des compétences évaluées (voir grille EP2)**.

Pour EP2, la première phase doit être évaluée **à partir du vécu de l'apprenant en situation. Le tuteur ou maître d'apprentissage pourra réaliser ce type d'observation in situ**. Il apparaît intéressant de **constituer un dossier pour la seconde situation avec un temps d'échange avec l'apprenant**.

L'évaluation en entreprise se **déroule sur deux temps** :

➤ **Évaluation à partir des situations professionnelles rencontrées en entreprise**

La première phase doit être évaluée **à partir du vécu de l'apprenant en situation**. Le tuteur ou maître d'apprentissage réalise ce type d'observation in situ.

Le professionnel/tuteur et l'enseignant ou formateur du candidat établissent conjointement l'évaluation sur les **situations professionnelles que le candidat a rencontrées tout au long de sa formation (voir grille EP2)**.

➤ **Finalisation de l'évaluation à l'aide du dossier réalisé par le candidat et à l'occasion d'un acte de vente** (réel ou simulé).

Les candidats constituent un dossier personnel de **10 pages maximum**, semblable à celui demandé pour l'épreuve ponctuelle (voir composition du dossier ci-dessous).

L'épreuve est décomposée en deux phases :

- **De l'observation d'un acte de vente** (réel ou simulé en fonction de l'activité de l'entreprise au moment de la visite de l'enseignant ou formateur) **de 15 minutes maximum**
- **Et d'un temps d'échange et d'entretien (30 minutes maximum) avec le candidat sur les compétences de la grille EP2**, à partir du dossier constitué par le candidat et/ou du livret de suivi de la formation, permettant de finaliser la grille d'évaluation.

En cas de difficulté pour organiser ces situations d'évaluation en entreprise, notamment pour la 2^{ème} partie d'échange sur le dossier, il est envisageable de les évaluer dans les établissements de formation.

Une harmonisation académique EP2 pourra être proposée pour les évaluations en CCF (voir document à envoyer à l'IEN de la spécialité).

3. Dossier personnel pour EP2

Le temps d'échange et d'entretien avec le candidat s'appuie sur le dossier qu'il a constitué.

Il ne dépassera pas 10 pages et sera constitué d'une documentation présentant des exemples de mise en valeur des végétaux et produits en lien avec l'environnement commercial, économique, juridique et social, rencontrés par le candidat lors de ses périodes de formation en entreprise (voir page 6).

La documentation peut être écrite, graphique et iconographique.

Les **compétences du bloc 2 seront évaluées** et **non le dossier**, en tenant compte de l'environnement économique, juridique et social des situations professionnelles.

Dans l'attente de la publication de la circulaire nationale du CAP Fleuriste, voici un exemple de constitution du dossier pour l'académie de Toulouse.

Le dossier n'est qu'un support d'évaluation, non évalué en tant que tel. Il servira de support à l'entretien et à l'échange avec le candidat.

Cette **trame indicative**, a été travaillée en stage en mars 2019 dans l'académie de Toulouse entre les formateurs et l'IEN, il n'est donc pas envisageable de pénaliser un candidat qui ne suivrait pas cette structure, ni ce contenu.

Trame mise à jour sur la circulaire nationale.

1. Page de garde	Présentation libre
2. Présentation de l'entreprise	Enseigne + adresse Méthode de vente Type de commerce Statut juridique (EEJS) Zone de chalandise (photo) Fournisseurs principaux avec canaux de distribution (EEJS) Personnel et/ou organigramme
3. L'attractivité du point de vente	<u>L'extérieur</u> Zone marchande extérieure (Photos + commentaires) <u>L'intérieur</u> Aménagement de la surface de vente Mise en avant de l'étiquetage (Photos) Prise en compte de l'ergonomie du travail/sécurité
4. Les services proposés	Sous forme de liste (ou photos) : carte fidélité, livraison, abonnement, transmissions
5. La communication commerciale	Choix d'un évènement commercial avec la mise en valeur de l'offre Se référer à C.3-8 ; C3-9 ; C4-2 ; S5-4 (règlementation)
6. Les documents commerciaux	Au choix, 2 maximum (capture d'écran possible), bon de commande, bon de livraison, facture, bon de commande de transmission florale...)
7. Les contrats (EEJS)	Au choix un contrat (extraits ou descriptif), contrat de travail ou de vente ou de transport

4. Grilles d'évaluation (documents en annexe)

Les grilles d'évaluation sont nationales et donc non modifiables. Elles seront utilisées pour l'évaluation des candidats EP1 et EP2 en CCF.

Les différentes grilles d'évaluation ont été élaborées à partir du référentiel du diplôme et des compétences à acquérir. **Elles sont donc à la fois une aide à la formation et à l'évaluation.**

Elles seront reprises dans la circulaire d'organisation de la première session d'examen.

Aide à l'évaluation

Rapport entre le nombre de croix et la note finale :

Si les TI sont majoritaires, la note finale sera inférieure à 5/20

Si les I sont majoritaires, la note finale sera entre 5 et 10/20

Si la répartition est équivalente entre les marqueurs, la note sera approximativement de 10/20

Si les S sont majoritaires, la note finale sera entre 10 et 15/20

Si les TS sont majoritaires, la note finale sera supérieure à 15/20



**ACADÉMIE
DE TOULOUSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

CAP Fleuriste

Harmonisation CCF EP1 et EP2

- **EP1A - Préparation et confection d'une production florale**
- **EP1B - Chef d'œuvre**

- **EP2 - Vente, conseil et mise en valeur de l'offre**

À envoyer à l'inspectrice de madame Giacometti inspectrice à la fin des CCF.

